

Non à la restriction des libertés sur le net !

SUD Culture Solidaires s'est toujours battu pour défendre les libertés démocratiques fondamentales. C'était le sens de notre combat contre la loi Hadopi promulguée il y a trois ans ou, plus récemment, pour la défense de la liberté de création artistique face aux attaques des fondamentalistes religieux et des bandes d'extrême droite.

Aujourd'hui, l'intervention du gouvernement des États-Unis est une menace de plus pesant sur les libertés des populations. Les autorités américaines ne se sont pas embarrassées de décisions judiciaires pour bloquer les accès au site Megaupload pourtant domicilié à Hong Kong. Il ne s'agit pas pour nous de défendre les dirigeants de MegaUpload qui, sous couvert de liberté du Net, se sont grossièrement enrichis. Mais le coup de force du FBI, applaudi des deux mains par la Commission Européenne et Nicolas Sarkozy, doit faire prendre conscience du pouvoir immense qu'ont les autorités sur le moindre site internet dont ils peuvent provoquer la mort du jour au lendemain, en saisissant ses serveurs et ses noms de domaine.

« C'est aujourd'hui MegaUpload, mais chacun sent bien qu'un tabou est tombé et que d'autres sites pourront suivre et suivront. Stop Online Piracy Act » et « Protect IP Act »... Deux expressions qui ne vous disent peut-être rien mais qui risquent de changer beaucoup de choses. Ce sont deux projets de lois américains, qui visent à lutter contre le téléchargement illégal en censurant le web et seront discutés à partir du 19 janvier au Congrès américain.

Motivés et soutenus par les industries musicale et cinématographique aux États-Unis pour tenter de stopper le piratage, ces projets de loi sont conçus pour permettre aux ayants droits de prendre une grande variété d'actions contre des sites qui portent atteinte à leurs droits d'auteur. Mais le spectre couvert par ces textes est extrêmement large et laisserait la possibilité à une entreprise de paralyser de manière efficace n'importe quel site internet dans le monde pour une violation aussi infime que la reproduction de son logo sans autorisation. Et le comble, c'est que ce dispositif légal peut être activé par un simple dépôt de plainte de l'entreprise contre le site. Pas de jugement, pas de demande de preuve, pas d'audience du tribunal »¹.



« Menée au lendemain du blackout sur la loi SOPA, l'opération ressemble déjà à la goutte d'eau qui risque de provoquer une véritable "cyberguerre" civile mondiale entre internautes activistes qui se sentent de plus en plus censurés sur l'internet qu'ils ont fondé, et les pouvoirs publics qui veulent préserver une certaine conception de l'ordre public. En s'attaquant à MegaUpload, ça n'est pas seulement un site utilisé par les internautes pour accéder à des contenus illicites qui est visé par une procédure judiciaire. C'est l'un des tous premiers sites les plus visités au monde qui est brutalement fermé pour l'ensemble du globe par les autorités américaines, alors-même que l'ensemble des protagonistes arrêtés et mis en examen n'ont aucun rapport avec les États-Unis et sa législation. Et alors-même que beaucoup

d'utilisateurs, certes très certainement minoritaires, utilisaient les services de MegaUpload pour stocker des contenus personnels ou professionnels auxquels ils ne peuvent plus aujourd'hui accéder. L'affaire MegaUpload fera prendre conscience du pouvoir immense qu'ont les autorités sur le moindre site internet dont ils peuvent provoquer la mort du jour au lendemain, en saisissant ses serveurs et ses noms de domaine. C'est aujourd'hui MegaUpload, mais chacun sent bien qu'un tabou est tombé et que d'autres sites pourront suivre et suivront »².

Au moment où la crise financière secoue la planète, on constatera que les États sont beaucoup moins brutaux avec les marchés financiers et les paradis fiscaux.

L'atteinte aux libertés des peuples prend une nouvelle dimension.

Cet événement intervient après la censure exercée pendant les révolutions arabes, les poursuites engagées contre Wikileaks, les restrictions et surveillances de tous ordres dans les états s'affirmant démocratiques... et les systèmes de contrôle du net vendus dans les pire régimes politiques dans le silence complice des pays occidentaux. Décidément, la liberté est un combat.

Notre syndicat est farouchement partisan de la neutralité du net. La reconnaissance des créateurs passe par d'autres instruments que la restriction de la liberté d'échanger des idées.

Il faut absolument abroger la loi Hadopi et non l'étendre, comme voudrait le faire le gouvernement actuel, aux pratiques – en plein essor – non couvertes jusqu'ici par la dite-loi : le *streaming*, c'est-à-dire la lecture en flux continu (sans téléchargement préalable) de fichiers audio et vidéo, et le téléchargement direct (ou *direct download*) – qui consiste à télécharger des fichiers directement depuis l'infrastructure d'un site web. C'est la seule solution si l'on veut enrayer les mécanismes de répression qui, au-delà du paiement des biens culturels, visent au contrôle des accès et à faire régner les options sécuritaires dans l'internet.

1 <http://energie-climat.greenpeace.fr/desole-vous-netes-pas-autorise-a-lire-ceci-quand-la-censure-dinternet-menace-lactivisme>

2 Numerama, 19 janvier 2012 : « MegaUpload : la cyberguerre a commencé »

Un nécessaire débat

Nous le disions en 2009 lors du vote de la loi HADOPI, nous le répétons aujourd'hui : l'HADOPI est inutile, coûteuse et liberticide. Elle ne satisfait ni les internautes, ni les F.A.I. (fournisseurs d'accès internet), ni les artistes. Pour SUD Culture Solidaires, **le débat sur internet doit rassembler tous les protagonistes : artistes, associations, internautes, syndicalistes, etc.** afin que tous ensemble ils trouvent une solution tant financière que citoyenne au problème du téléchargement.

Nous sommes convaincus que des solutions existent mais elles ne passent ni par un contrôle ni par une répression. Le souci du gouvernement, des grandes entreprises de la communication, des F.A.I., est de pouvoir continuer à vendre pour le plus grand bénéfice des multinationales du secteur.

L'accès le plus large à la culture et à la communication, la possibilité pour les internautes de s'échanger des biens culturels, le libre accès aux ressources d'internet... Tout cela n'a pas pu être discuté en 2009 et toute solution du type contribution ou redevance globale avait été rejetée. Il serait temps d'en débattre aujourd'hui. Le moment est propice.

SUD Culture Solidaires demande une nouvelle fois l'abrogation d'Hadopi et réaffirme son engagement avec ceux et celles qui exigent l'ouverture d'un véritable débat sur la création et l'internet.

Nous serons toujours de celles et ceux qui participent à la défense d'un Internet libre et ouvert et contre les lois sur le piratage en ligne qui protègent avant tout les intérêts des grosses industries du divertissement.

SUD Culture Solidaires, le 25 janvier 2012